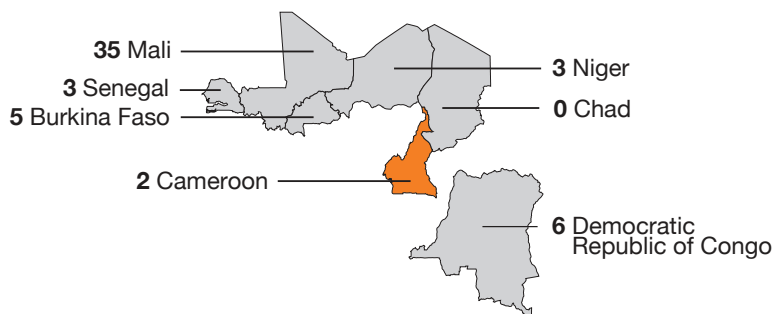
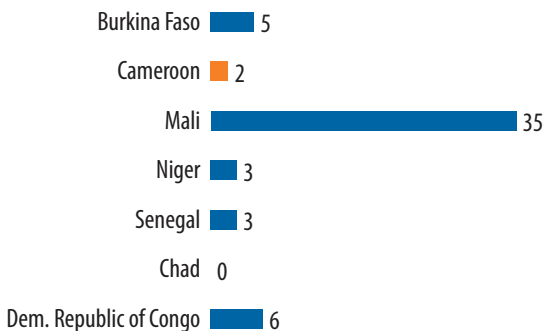




Résultat global: 2 (Sur 100) Fournit très peu ou pas d'informations au public dans ses documents budgétaires.

Quels sont les résultats Cameroun par rapport à ses voisins ?



Principales conclusions

Les résultats obtenus aux 92 questions de l'Enquête sur le budget ouvert (voir encadré) sont utilisés pour compiler des résultats objectifs et déterminer le classement de chaque pays en matière de transparence. Ces résultats constituent l'Indice sur le budget ouvert.

Le Cameroun enregistre un résultat de 2 sur 100, ce qui montre que dans la période étudiée, le gouvernement n'a pratiquement fourni aucune information au public à propos du budget et des activités financières du gouvernement central. Ainsi, les citoyens se trouvent dans une quasi-impossibilité de demander des comptes au gouvernement au sujet de sa gestion des deniers publics.

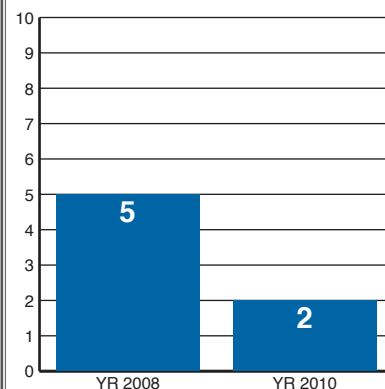
Le score du Cameroun est resté relativement stable entre 2008 et 2010.

Informations contenues dans les documents budgétaires publics

Caractère adéquat et disponibilité des huit documents budgétaires clés

Document	Évaluation du niveau d'information*	État de publication
Rapport préalable au budget	C	Publié
Projet de budget de l'exécutif	E	Produit, non publié
Budget adopté	D	Publié
Budget des citoyens	E	Non Produit
Rapport en cours d'année	E	Produit, non publié
Revue de milieu d'année	E	Produit, non publié
Rapport de fin d'année	E	Produit, non publié
Rapport d'audit	E	Produit, non publié

Scores OBI dans deux enquêtes



* Les évaluations relatives à l'exhaustivité des informations fournies dans chaque document, et à leur caractère accessible, sont calculées à partir des résultats moyens obtenus pour un sous-ensemble de questions de l'Enquête sur le budget ouvert sur chaque document. Un résultat moyen de 0 à 20 (très peu ou pas d'informations) correspond à E ; de 21 à 40 (informations minimales) à D ; de 41 à 60 (quelques informations) à C ; de 61 à 80 (informations significatives) à B, et de 81 à 100 (informations approfondies) à A.

Un **Projet de budget de l'exécutif** constitue l'instrument de politique le plus important du gouvernement. Ce document présente selon quelles modalités le gouvernement prévoit de générer les revenus et où il compte affecter ces fonds, transformant ainsi des objectifs politiques en actions concrètes. Au Cameroun, le Projet de budget est produit, mais pas mis à la disposition du public.

Un **Rapport préalable au budget** énonce les grands paramètres qui définiront le prochain budget du gouvernement. Le Cameroun publie un Rapport préalable au budget, mais ce dernier n'est pas suffisamment complet ; il n'est pas assez précis en ce qui concerne le cadre macroéconomique et budgétaire du gouvernement.

Un **Budget adopté** a force de loi dans un pays ; il fournit les informations qui constituent la base de toutes les analyses budgétaires menées au cours de l'exercice budgétaire. D'une manière générale, il convient que le Budget adopté fournisse au public des données qu'il pourra utiliser pour évaluer les priorités politiques énoncées par le gouvernement et lui demander des comptes. Le Cameroun publie un Budget adopté mais des détails clés manquent ; il ne reflète que les allocations totales par ministère.

Un **Budget des citoyens** est une présentation non technique du budget d'un état qui vise à permettre au public, y compris aux personnes ne connaissant pas bien les finances publiques, de comprendre le programme d'un gouvernement. Le Cameroun ne produit pas de Budget des citoyens.

Des **Rapports en cours d'année** fournissent un « instantané » des effets du budget au cours de l'exercice budgétaire. Celui-ci permet d'effectuer des comparaisons avec les chiffres du budget adopté, ce qui peut ainsi faciliter les ajustements. Au Cameroun, des Rapports en cours d'année sont produits, mais pas mis à la disposition du public.

Une **Revue de milieu d'année** présente un aperçu complet des effets du budget à mi-parcours d'un exercice budgétaire et examine tous les changements d'hypothèses économiques qui influent sur les politiques budgétaires votées. Les informations contenues par ce rapport permettent au gouvernement, à l'assemblée parlementaire et au public de déterminer s'il convient de procéder à des ajustements liés aux recettes, aux dépenses ou aux emprunts pour le reste de l'année budgétaire. Au Cameroun, une Revue de milieu d'année est produite, mais pas rendue publique.

Un **Rapport de fin d'année** permet de comparer l'exécution réelle du budget au budget tel qu'il a été adopté. Le Rapport de fin d'année permet d'informer les décideurs au sujet des politiques fiscales, des obligations liées à la dette et des grandes priorités en matière de dépenses, ce qui facilite les ajustements pour les années budgétaires suivantes. Au Cameroun, le Rapport de fin d'année est produit, mais pas rendu publique.

ENQUETE SUR LE BUDGET OUVERT 2010

Cameroun

L'Enquête sur le budget ouvert du Partenariat budgétaire international (IBP) évalue la disponibilité au public de huit documents budgétaires clés dans chaque pays évalué, ainsi que l'exhaustivité des données dans ces documents. L'Enquête évalue aussi le degré de contrôle efficace exercé par les corps législatifs et les institutions suprêmes de contrôle (ISC), ainsi que les opportunités disponibles au public pour participer dans les processus décisionnels nationaux.

La recherche pour compléter l'Enquête sur le budget ouvert de ce pays a été entreprise par:

Léonard Eoussa
Budget Information Centre
P.O BOX 928 Bonanjo, Douala,
Cameroon

openbudget@gmail.com
onisc.infos@gmail.com

Un **Rapport d'audit** est une évaluation des comptes de l'état par l'Institution supérieure de contrôle (ISC) d'un pays. Il rapporte si le gouvernement a augmenté ses recettes et dépensé des revenus nationaux conformément au budget autorisé, si la comptabilité publique est équilibrée et fiable, et si des problèmes ont été identifiés dans la gestion des fonds publics. Au Cameroun, le Rapport d'audit est produit, mais pas rendu publique.

Participation du public et institutions de contrôle

Excepté rendre les documents budgétaires clé plus disponibles et exhaustifs, le Cameroun dispose d'autres façons d'ouvrir davantage son processus budgétaire. Assurer l'existence d'un pouvoir législatif et d'une ISC forts qui fournissent un suivi budgétaire efficace, ainsi qu'offrir davantage de possibilités au public de participation au processus budgétaire en font partie.

Les organismes de surveillance jouent-ils un rôle efficace en matière de budget ?

Institution de contrôle	Niveau de force**
Pouvoir législatif	Faible
ISC	Faible

**Les appréciations de la force du pouvoir législatif et de l'ISC sont calculées à partir des résultats moyens obtenus pour un sous-ensemble de questions sur ces institutions dans l'Enquête sur le budget ouvert. Un résultat moyen de 0 à 33 signifie que le niveau de force de l'institution est considéré comme « faible », de 34 à 66 comme « modéré » et de 67 à 100 comme « fort ».

D'après l'Enquête sur le budget ouvert, la surveillance budgétaire assurée par le pouvoir législatif au Cameroun est insuffisante parce que :

1. Le corps législatif ne dispose pas de pouvoirs suffisants pour amender le Projet de budget de l'exécutif au début de l'année ;
2. il ne dispose pas de pouvoirs suffisants pour approuver toutes modifications apportées au budget au cours de l'exercice fiscal ;
3. il ne dispose pas de suffisamment de temps pour examiner et voter un budget; et
4. il ne tient pas de discussions budgétaires ouvertes durant lesquelles le public peut témoigner et ne permet pas au public d'être présent durant les audiences législatives pendant lesquelles l'exécutif témoigne sur le budget qu'il a proposé

D'après l'Enquête sur le budget ouvert, la surveillance budgétaire assurée par l'ISC du Cameroun est faible pour les raisons suivantes :

1. L'ISC n'est pas totalement indépendante du pouvoir exécutif ; ce dernier peut destituer le responsable de l'ISC sans obtenir le consentement du pouvoir législatif ou judiciaire ;
2. La loi ne lui permet pas de choisir à son entière discrétion les domaines qui seront audités ;
3. Elle ne dispose pas de ressources suffisantes pour exercer utilement son mandat ;
4. Elle ne diffuse pas de Rapport d'audit au moment opportun sur les dépenses définitives des départements nationaux ;
5. Elle ne dispose pas de canaux de communication adéquats avec le public ;
6. L'examen des audits par le pouvoir législatif est insuffisamment approfondi ; et
7. Elle n'effectue pas de reporting adéquat sur les mesures de suivi décidées par le pouvoir exécutif pour répondre aux recommandations de mesures correctives de l'audit.

Recommandations

Il convient que le Cameroun :

- Publie les nombreux documents budgétaires clés qu'il produit actuellement pour usage internet sur les sites Internet du gouvernement. Ces documents incluent le Projet de budget de l'exécutif, les Rapports en cours d'année, la Revue de milieu d'année, le Rapport de fin d'année et le Rapport d'audit ;
- Renforce le rôle du corps législatif et de l'ISC dans le processus budgétaire; et
- Fournisse des occasions au public d'assister à des audiences législatives sur le budget.